

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 8 SEPTEMBRE 2025 À 20h15

PROCES-VERBAL No 415

Présents	Mmes Christine HUTIN, Karine JEAN-CARTIER, Monique McCLELLAN, Léa RAMU, Gaëlle ROTH LISBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA, Meala TEFAMICHAEL, Laetitia VOCAT, MM. Jean-Marie FREYMOND, Thierry GIORIA, Camille JOLISSAINT, Frank MARTI, Miroslav ONDRAS, Kevin POLTE
Excusée	Mme Emilia SCHLIPF
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, Maire, Mme Tracy MONNEY, conseillère administrative, M. Julien GUYOT, conseiller administratif, M. Roger WYSS, secrétaire communal, M. Stefan WEISS, secrétaire communal adjoint

Ordre du jour

1. **Approbation des procès-verbaux**
 - a) 12 mai 2025
 - b) 02 juin 2025
2. **Communications du bureau du conseil municipal**
3. **Communications du conseil administratif**
4. **Propositions du conseil administratif**
 - a) Projet de délibération
Néant
 - b) Projet de résolution
 - I. Nomination des membres du Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées
 - II. Nomination des membres du groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin
 - c) Propositions du conseil administratif
 - I. Création d'une commission *Ad Hoc* relative aux subventions 2025-2030
5. **Proposition des membres du conseil municipal**
 - a) Projet de délibération
Néant
 - b) Projet de résolution
 - c) Projet de motion
 - d) Questions écrites et orales
6. **Droits d'opposition des membres du conseil municipal**
 Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises :
 - a) relative à l'octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
 - b) relative à la participation, en 2026, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs
 - c) relative à la participation, en 2026, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal
 - d) relative au financement, en 2026, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe culturelle pour un montant de 1'500'000 francs
 - e) relative au financement, en 2026, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe sportive pour un montant de 800'000 francs

- f) relative au financement, en 2026, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques consacrés aux infrastructures et réseaux pour un montant de 500'000 francs
- g) relative au financement, en 2026, par le Fonds intercommunal, des investissements consacrés aux applications et produits pour un montant de 750'000 francs
- h) relative à l'octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
- i) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026

7. Naturalisation (huis clos)

8. Questions

9. Divers

M. Polte, ci-après « le président », ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) Approbation des procès-verbaux

Le président rappelle, notamment pour les nouveaux élus, qu'il est de bon ton que les personnes non présentes lors de la séance sur laquelle porte le procès-verbal s'abstiennent de voter, bien qu'il ne s'agisse pas d'une règle absolue.

a) Procès-verbal du 12.05.2025

- **Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est approuvé par 5 voix pour, 8 abstentions et 0 refus.**

b) Procès-verbal du 02.06.2025

- **Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est approuvé par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

2) Communication du bureau du conseil municipal

Organisation Conseil municipal

Suite à la séance de mardi, tout le monde est informé du fonctionnement du Conseil municipal et a pu prendre connaissance de son règlement. **Le président** rappelle un point essentiel, à savoir que les communes ne s'autosaisissent pas des dossiers, et que les nouveaux sujets viennent par le biais de motions, résolutions, questions etc. En outre, une délibération doit parvenir au bureau du Conseil municipal 10 jours avant la plénière, mais les motions, résolutions, questions orales et écrites peuvent en revanche être déposées jusqu'à l'ouverture du Conseil municipal. Ceci dit, quelques jours avant la séance plénière, les présidents des commissions étaient jusqu'ici contactés par mail afin de savoir s'ils avaient des objets à porter à l'ordre du jour. Désormais, l'idée est d'envoyer ce mail à tous les conseillers municipaux environ 20 jours avant le Conseil municipal, avec date limite de 10 jours avant ladite séance pour déposer une délibération, accompagnée si possible des documents utiles.

L'objectif à terme est d'avoir tous les documents téléchargeables sur CMNet. Ce nouveau fonctionnement étant encore en rodage, le secrétariat général effectue encore des envois par mail pour laisser un temps d'adaptation aux conseillers municipaux.

S'agissant de l'approbation du procès-verbal, le président explique que les demandes de modifications remontées dans le cadre de la précédente législature portaient principalement sur des éléments de forme mineurs, et que le souhait de l'administration serait désormais d'éviter de « polluer » les séances avec ce type de remarques qui ne modifient pas le texte et le sens des propos. Les conseillers municipaux sont donc invités à formuler leurs demandes de correction de forme en amont de la séance.

Voyage du Conseil municipal

Le président en vient au voyage du Conseil municipal jusqu'ici organisé à la fin de chaque législature et financé par les jetons de présence des conseillers municipaux. Une discussion sur le sujet est prévue lors du prochain Conseil municipal. La décision portera sur le versement des CHF 600.- forfaitaires annuels destinés à chaque conseiller municipal mais qui étaient versés dans une provision pour ce voyage, sachant que dans le cas contraire ce montant leur serait versé en fin d'année. Les conseillers municipaux devront également se prononcer sur la présence des conjoints jusqu'ici d'usage, participation financée pour moitié à titre privé et de l'autre par le pot dédié au voyage. Le Conseil administratif et les secrétaires étant également conviés, le Conseil municipal devra également confirmer ou non cette modalité. Une commission étudie le sujet pour ensuite proposer des destinations et une date. La décision du mois d'octobre sera donc uniquement un accord de principe sur ce traditionnel voyage.

Mme Zoller précise s'agissant de la participation du Conseil administratif au voyage, que des montants sont prévus dans les budgets pour de la représentation, lesquels servent à financer ce voyage lorsqu'ils ne sont pas consommés.

La Revue

Le président annonce que le Conseil municipal est invité par la commune à la Revue le dimanche 9 novembre 2025 et que les conjoint(e)s sont convié(e)s. Il propose un tour de table pour savoir quelles sont les personnes qui seront présentes :

- M. Gioria : pas sûr
- M. Ondras : non
- Mme Röthlisberger Couillaud : 2 personnes
- Mme Vocat : non
- M. Freymond : 1 ou 2 personnes
- Mme Ramu : 1 personne
- Mme McClellan : 1 personne
- M. Polte : 1 personne
- Mme Santimaria : 2 personnes
- Mme Jean-Cartier : 1 personne
- Mme Tesfamichael : 1 personne
- Mme Hutin : non
- M. Jolissaint : non
- M. Marti : 2 personnes
- M. Weiss : 1 personne
- M. Guyot : 2 personnes
- Mme Zoller : 2 personnes
- Mme Monney : 2 personnes

Procès-verbaux des commissions

Le président annonce que des modèles de procès-verbaux qui respectent la charte graphique de la commune seront transmis aux présidents, et que ces derniers devront veiller à les utiliser correctement.

3) Communications du conseil administratif

- **Mme Zoller**

- Passerelle Allondon

Une séance a eu lieu début septembre entre la commune et les différents mandataires, et un devis général est en cours de réalisation. Lorsque celui-ci sera finalisé, l'administration reviendra vers le Conseil municipal avec une délibération, préalablement validée par la commission des finances.

- Travaux du viaduc de l'Allondon

La passerelle située au-dessus du viaduc de l'Allondon fera l'objet de travaux de réfection, dont le coût sera assumé, côté rive gauche, par la commune de Russin et, côté rive droite, par la commune de Dardagny, sachant que la passerelle elle-même sera financée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Une subvention a par ailleurs été votée par le Grand Conseil pour la rive gauche afin que l'aménagement soit accessible aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne la rive droite, deux projets d'accroche sont proposés par les ingénieurs, lesquels seront soumis le 16 septembre en commission urbanisme, avant de passer en commission des finances pour préavis financiers.

- La parcelle 1379

Pour rappel, cette parcelle située à la Plaine devrait accueillir des logements, une école, un parking et potentiellement une maison de santé. Le bureau d'urbanisme mandaté par la commune est en train de rédiger un document de synthèse contenant les réponses du canton quant à ce projet de maison de santé, et de définir les études qui devront être engagées pour répondre à l'Etat. Un montant d'honoraires étant au budget 2025, la commune va avancer sur ce projet, mais une enveloppe complémentaire sera soumise par le bureau AETC à reporter dans le prochain budget pour la poursuite du projet en 2026.

- L'Auberge communale

À la suite de la visite de vendredi dernier, la commune a reçu beaucoup de retours très positifs. S'agissant de la date d'ouverture du lieu, **Mme Zoller** indique que les nettoyages sont prévus ce vendredi, que le mobilier du bistrot devrait arriver le lundi 15 septembre et celui des chambres d'hôtes le lendemain. Le mobilier du restaurant est attendu la semaine du 22 septembre, qui correspond également à l'emménagement des nouveaux gérants. **Mme Zoller** souligne que l'établissement ne pourra néanmoins pas ouvrir sans l'obtention du rapport de l'ingénieur feu, ce document étant indispensable à une autorisation d'exploitation. Le contact avec l'ingénieur feu s'étant très bien passé et la commune n'ayant été sollicitée que pour des mesures correctives mineures, le rapport devrait parvenir à l'administration vendredi prochain, soit le 12 septembre. En partant du principe que les nouveaux gérants enverront leur demande d'autorisation d'exploitation le 15 septembre, et qu'il faut compter sur un délai de 30 jours pour l'octroi d'une réponse, l'ouverture pourrait avoir lieu à la mi-octobre. **Mme Zoller** explique que le nouveau gérant vise la date du 15 octobre pour ouvrir la partie bistrot et proposer une petite restauration. Quant à l'inauguration du lieu la date du 1^{er} novembre a été retenue, mais le format de l'évènement reste à définir. Étant donné que tout dépend de l'autorisation d'exploitation, **Mme Zoller** précise que ces dates ne sont pas gravées dans le marbre, mais que le projet avance dans la bonne direction.

- Giratoire de l'église

Mme Zoller a eu une séance avec l'Office cantonal des transports (OCT) qui demande un complément d'étude pour avoir des comptages routiers tout mode, sur

une semaine et sur les trois secteurs concernés, des relevés de vitesse et V 85 et une analyse de l'accidentologie avec la typologie des accidents.

Le canton souhaite que ces études soient menées entre septembre et octobre mais hors vacances scolaires, et attend une justification d'une sécurisation et d'une réduction de vitesse, potentiellement par l'installation d'un giratoire, mais également par un autre type d'aménagement. A ce jour, l'OCT n'est pas très favorable à la solution du giratoire estimant que la zone n'est pas vraiment accidentogène, n'ayant eu vent que de trois accidents sur les trois dernières années (deux liés à l'alcool et un au verglas). **Mme Zoller** rappelle que la commune se bat depuis 2016 sur ce dossier et qu'elle compte ne pas en démordre. A noter que si ces pourparlers avec le canton menaient à l'échec, une pétition des citoyens, nombreux à vouloir sécuriser ladite zone, pourrait avoir un certain poids.

- Campagne géophysique du CERN, du 16 au 24 septembre.

Ce projet communément appelé le Futur collisionneur circulaire (FCC) est un anneau de 92 km de circonférence qui passerait en sous-terrain sur les communes françaises et ensuite sous le Léman pour revenir en boucle sur France. Des demandes d'autorisation ont été effectuées et des sondages de géothermie sont prévus. Des analyses sur la biodiversité ont déjà été menées sur les lieux de passage. Cette campagne de géophysique consiste à poser au sol des capteurs durant la journée. Des tirs seront ensuite effectués la nuit suivante le long de ces lignes avec un poids qui sera monté sur un tracteur, et les capteurs seront enlevés le lendemain. Pour information, ces tirs sont prévus sur des routes ou des chemins, mais pas dans le village. Pour cette opération qui touche Dardagny, y compris le haut du territoire, tous les propriétaires de parcelles sur lesquels le CERN effectuera des mesures ont été informés et ont donné leur accord. Le reste de la population a pu prendre connaissance de ce projet par la mise à l'enquête publique de l'Autorisation de prospection terrestre (APT), émise par le canton, et les habitants qui se trouvent le long de ces lignes de mesures l'ont été par un « tous ménages ». **Mme Zoller** indique que ces vibrations sismiques n'engendrent pas de dommages sur le bâti grâce à un système de contrôle de la vibration sur les infrastructures environnantes.

- Procès-verbaux des commissions

La possibilité d'enregistrer les commissions a été discutée au sein de l'administration afin de faciliter le travail des personnes amenées à rédiger les procès-verbaux, leur permettant notamment de pouvoir mieux participer aux discussions. Le préposé à la protection des données est en train de voir ce qu'il s'avère possible de faire pour trouver les modalités à mettre en place tenant compte des aspects de confidentialité et de protection des données.

- **M. Guyot**

- Durabilité – contrat Transvoirie

La commune a signé un avenant avec Transvoirie pour une durée d'un an, du fait que le contrat datait considérablement. L'objectif est de lancer un appel d'offres conformément à la loi sur les marchés publics. L'idée est donc de remettre en concours la gestion des déchets de la commune pour la période de 2026 à 2031. L'administration est accompagnée par le programme éco21 des Services industriels de Genève (SIG) pour mettre en places les différentes étapes qui permettront de procéder à un appel d'offres en bonne et due forme dans le courant du premier semestre 2026. **M. Guyot** précise que cet appel d'offres se fera conjointement avec la commune de Russin.

- Tri des déchets

La commune s'est associée avec les SIG pour faire venir des conseillers déchets, afin de tout connaître en matière de réduction et de tri. Ces derniers interviendront le 17 septembre aux écopoints de la route de Challex et de la Planta, et le 20 septembre

à ceux de la Plaine et de Dardagny. L'objectif est de mieux appréhender le tri pour réduire les erreurs et privilégier des alternatives plus écologiques.

- École de la Plaine

La commune a procédé à quelques rénovations à l'école de la Plaine cet été, notamment sur la peinture. D'entente avec la directrice des établissements scolaires du Mandement et Mme Monney, d'autres entretiens plus conséquents vont être planifiés dans les années à venir, mais qui dépendront de la rénovation thermique et énergétique du bâtiment. **M. Guyot** annonce qu'il effectuera un tour des lieux courant octobre avec la directrice des écoles, Mme Parachini.

- Immeubles de la Plaine

La discussion sur le concept énergétique intégral de la rénovation arrive à son terme, notamment sur l'isolation des toits, des façades, sur la production de chaleur, les ponts thermiques et l'emprise du chantier pour impacter le moins possible les locataires. Une séance sera fixée avec ces derniers en novembre 2025 pour leur expliquer les travaux prévus en 2026.

- Lumières du stade

Les lumières seront changées en cette fin d'année. La commune a effectué une demande de subvention au Fonds des énergies renouvelables, ce changement d'éclairage devant réduire normalement la consommation d'électricité de 40 à 50 %.

- Potelets de la cour du château

Des potelets ont été posés durant l'été dans la cour du château. Deux places publiques ont été conservées pour les visiteurs de la mairie, ainsi qu'une place pour personne à mobilité réduite. La population est amenée à stationner au niveau des deux parkings qui se situent sur la gauche des jardins familiaux, derrière le château. L'administration a conscience que cette organisation représente un changement de paradigme, mais est certaine que tout le monde s'y fera, sachant qu'elle offre davantage de sécurité pour les élèves de l'école de Dardagny.

- Macarons communaux

D'entente avec la directrice, Mme Parachini, le Conseil administratif a décidé de retirer les macarons communaux qui avaient été octroyés aux enseignants des écoles de Dardagny et de la Plaine, afin de s'inscrire dans la logique d'une directive cantonale qui demandait aux communes de ne plus assurer de places de parking pour les enseignants.

- TPG – Essertines

L'Office fédéral des routes interdit les transports publics de procéder à un recul du véhicule. La seule dérogation valable est la présence d'un autre conducteur derrière qui permet d'assurer la sécurité aux abords du véhicule. Ce faisant, l'administration essaie de trouver une solution pour Essertines, au travers d'une dérogation fédérale instruite par les Transports publics genevois (TPG) avec la commune en support, soit par la constitution d'un emplacement. La seconde variante offre une faible marge de manœuvre, le hameau d'Essertines étant entouré de terres agricoles. **M. Guyot** rencontrera prochainement l'OCAN pour tâcher de solutionner la problématique.

- Mesures sur Dardagny

La commune a répondu à l'Office cantonal du génie civil sur les mesures à l'essai dans tout le village de Dardagny (gros blocs rouges et blancs). Il en ressort que certains endroits sont très pertinents et d'autres pas ou peu. La commune a par ailleurs déploré la mauvaise tenue et le déplacement de ces mesures à l'essai au fil du temps et que rien n'ait été fait de la part des services de l'Etat.

- Subventions TPG

La subvention à hauteur de CHF 100.-, qui a pris effet depuis le 1^{er} septembre, pour les adultes de 18 à 64 ans, sous certaines conditions, connaît un grand succès et la population exprime une grande satisfaction à cette mesure.

Un règlement d'octroi a été rédigé par le Conseil administratif, lequel sera transmis aux conseillers municipaux après le Conseil.

- Manifestations

Le spectacle du Théâtre de Carouge du 4 juin s'est extrêmement bien déroulé, et il en va de même pour la sortie nature du 21 juin. Dans les festivités du mois d'août, le cinéma en plein air a remporté un franc succès également, et **M. Guyot** tient à remercier les commissaires qui étaient présents. S'agissant du Théâtre de la Mouette du 27 au 31 août, selon les échos qui lui sont parvenus, les représentations étaient très belles. **M. Guyot** remercie donc la compagnie de la Mouette et les vigneron qui ont tenu la buvette, ainsi que les food-trucks pour leur présence. **M. Guyot** évoque la journée mobilité du 20 août, qui n'a malheureusement pas rencontré le même succès, probablement en raison d'une météo qui n'était pas au rendez-vous et d'une date qui correspondait à la rentrée scolaire.

M. Guyot annonce quelques dates de manifestations prochaines :

- 5 octobre, à 18h00, stade du Moulin de la Plaine : les apéros de l'histoire sur la thématique de l'Ordre de Chevalerie, confrérie secrète à Genève au Moyen-Âge.
- 12 novembre, à 16h00, invitation de Pro Natura en leurs locaux : une confirmation par retour de mail est attendue par l'administration d'ici au 1^{er} novembre. **M. Guyot** précise que la rencontre a notamment pour but de voir s'il y aurait des potentielles collaborations possibles avec la commune.

- Fonctionnement du Conseil municipal

M. Guyot énonce que le document qu'il a rédigé avec sa collègue Mme Monney qui explique notamment comment structurer les documents dans le cadre de motions ou résolutions, avec indication des délais, mais également quoi dire et quand lors d'un Conseil municipal fera l'objet d'une mise à jour. La nouvelle version sera envoyée aux conseillers municipaux dès qu'elle sera finalisée.

- **Mme Monney**

- Promotions

La manifestation s'est bien déroulée en-dehors de quelques problématiques entre les sociétés. L'administration compte discuter avec ces dernières afin de voir ce qu'elle peut améliorer en termes de communication entre partenaires pour que tout aille mieux l'année prochaine. **Mme Monney** relève toutefois que les enfants avaient l'air extrêmement contents, ce qui reste le principal.

- Le prix du Mandement

La commune a eu le plaisir de remettre cette année le prix du Mandement à 4 brillants jeunes étudiants de son territoire : Charlotte Laurient, Antonin Ramu, Justin Decorvet et Théo Schneuwly. **Mme Monney** profite de cette intervention pour les féliciter une nouvelle fois.

- Centre aéré

Le centre aéré destiné aux 5-12 ans est désormais en place, et se tiendra du 20 au 24 octobre 2025 à la salle polyvalente. Les inscriptions auront lieu auprès de la mairie

du 15 au 19 septembre 2025, et les tarifs en vigueur seront ceux de la tarification officielle des centres aérés de la FASE (Fondation pour l'animation socioculturelle) à Genève, basés sur le revenu déterminant unifié (RDU) des familles. L'organisation du centre aéré sera sous conduite de la FASE qui assurera donc avec ses animateurs l'encadrement des enfants. Au vu d'un précédent sondage de l'Association des parents d'élèves (APE) qui avait mis en exergue l'intérêt des familles à pouvoir bénéficier de cette offre, la commune espère que le succès sera au rendez-vous.

- Restaurants scolaires

Mme Monney explique que les enfants de la Plaine prennent tous les jours leurs repas à l'Établissement médico-social (EMS) tandis que ceux de l'école du château mangent dans le foyer de la salle polyvalente. Actuellement, la prestation délivrée aux enfants de l'école de la Plaine manque de bénévoles pour le service, raison pour laquelle la commune va lancer un appel à candidatures auprès des communiers.

- Contrats et animations pédagogiques

Les contrats avec Terragir et Cultures locales ont été renouvelés, afin que les enfants des écoles de la Plaine et de Dardagny puissent continuer de profiter de sorties et d'animations pédagogiques pour l'année scolaire 2025-2026.

- Trajets piscine

Les trajets en car pour aller à la piscine ont été maintenus, et ont commencé à la rentrée.

- Communication

L'édition du mois de septembre du journal communal a été finalisée et sera distribuée à la fin du mois dans les boîtes aux lettres des communiers.

Mme Monney annonce que le nouveau site internet de la commune est en ligne et que les retours de la population sont très positifs. Elle signale toutefois que l'administration compte encore améliorer l'outil avec de nouvelles fonctionnalités intégrées pour faciliter la vie des communiers et de l'administration.

4) Proposition du conseil administratif

a) Projet de délibération – *néant*

b) Projet de résolution

I. **R2025-04 : Nomination des membres du Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées**

Le président passe au vote de l'entrée en matière de ce projet de résolution

➤ **L'entrée en matière de la résolution R2025-04 est acceptée par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

Résolution

Vu les articles 9 et 10 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- 1) De nommer les personnes suivantes comme membres de la société civile au sein du Conseil de fondation de la « Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées », pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030 :

Madame Emilienne Hutin Zumbach	Rte du Mandement 430	1283 Dardagny
Madame Laure Vanoncini	Rte de Challex 29	1283 La Plaine

II. **R2025-05 : Nomination des membres du groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin**

Le président passe au vote de l'entrée en matière de cette nomination.

➤ **L'entrée en matière de la résolution R2025-05 est acceptée par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

Résolution

Vu les statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Vu l'article 13, lettre d, des statuts susmentionnés ;

Conformément à l'art. 29A, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D É C I D E

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- 1) De nommer les personnes suivantes comme membres choisis parmi la société civile au sein du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030.

Madame Emilienne Hutin Zumbach	Rte du Mandement 430	1283 Dardagny
Madame Alix Rivoire	Ch. de la Côte 40	1283 Dardagny

c) Proposition du conseil administratif

I. Création d'une commission Ad Hoc relative aux subventions 2025-2030

Le président cède la parole à M. Guyot.

M. Guyot explique que le Conseil administratif *in corpore* a jugé opportun de demander au Conseil municipal la création d'une commission *ad hoc* relative aux subventions. En effet, les conseillers municipaux et administratifs sont en droit, voire en devoir, d'octroyer des subventions chaque année. Étant donné que les subventions sont plutôt d'ordre culturel et social, et que les commissions cohésion sociale et manifestations-culture ont été dissociées, il apparaît compliqué d'octroyer la compétence à l'une ou l'autre. Ce faisant, le Conseil

administratif souhaiterait constituer une commission *ad hoc* qui serait composée des membres de chacune des commissions pour représenter toutes les sensibilités. Pour information, cette commission se réunirait probablement 3 ou 4 fois par année pour traiter toutes les demandes de subvention, octroyer celles qu'elle jugera nécessaires ou pertinentes, et faire un procès-verbal pour le Conseil municipal.

M. Guyot rappelle que l'article 79 du règlement du Conseil municipal, et plus précisément son alinéa 1, stipule que lorsque ce dernier décide de renvoyer un objet dans une commission *ad hoc*, il définit le nombre de membres de ladite commission, lequel doit être inférieur au nombre de membres du Conseil, ce qui équivaut à 8 personnes, et qu'il peut désigner un président.

Mme Hutin souhaiterait que M. Guyot rappelle les démarches à faire dans cette commission *ad hoc*. **M. Guyot** répond qu'il s'agirait du tri des demandes de subvention, sachant qu'il y a un niveau national et international, et que ladite commission déciderait de l'attribution des subventions. La démarche s'achèverait par la rédaction d'un procès-verbal qui prendrait la forme d'un tableau récapitulatif avec le nom de l'association, les coordonnées bancaires et le montant octroyé, sans nécessairement relater toutes les discussions. **M. Guyot** rappelle que la commune a chaque année dans son budget un montant de CHF 15'000.- au niveau international et de CHF 20'000.- au niveau national.

Mme Hutin questionnant la validation de ces octrois au niveau du Conseil municipal, **M. Guyot** précise que la compétence appartient à la commission qui remonte ensuite les attributions en plénière à titre d'information.

Mme Hutin souhaitant savoir si les 540 demandes doivent être lues en plénière, **M. Guyot** répond que seul le contenu du tableau d'attribution doit être porté à la connaissance du Conseil municipal.

Mme Monney met volontiers à disposition un tableau à disposition de la commission *ad hoc*, lequel, ou un autre, peut être transmis au Conseil municipal pour information.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

➤ **Par 12 voix pour, 1 abstention et 0 refus, la création d'une commission *ad hoc* relative aux subventions 2025-2030 est acceptée.**

Le président demande qui serait intéressé de siéger dans cette commission *ad hoc*. Mmes Jean-Cartier et Santimaria ainsi que MM. Ondras et Freymond proposent leur candidature. **Mme Jean-Cartier** se porte volontaire à la présidence de cette commission.

➤ **Par 12 voix pour, 1 abstention et 0 refus, les personnes précitées sont nommées à la commission *ad hoc* relative aux subventions 2025-2026, avec à la présidence Mme Jean-Cartier**

5) Proposition des membres du conseil municipal

- a) Projet de délibération - *néant*
- b) Projet de résolution - *néant*
- c) Projet de motion - *néant*
- d) Questions écrites et orales - *néant*

6) Droit d'opposition des membres du conseil municipal

Le président fait référence aux documents joints à cet ordre du jour portant sur les décisions

prises lors des Assemblées générales de l'Association des communes genevoises (ACG), stipulant que les Conseils municipaux peuvent faire valoir un droit d'opposition. Si deux-tiers des conseillers municipaux ou un-tiers des conseillers municipaux représentant 50 % de la population n'approuvent pas un projet, celui-ci peut être rejeté. Le président précise que le financement de ces décisions est effectué via le Fonds intercommunal de l'ACG (FI).

Lors de sa séance du 25 juin, l'Assemblée générale de l'ACG a pris 8 nouvelles décisions et 1 lors de son Assemblée du 21 mai. Le président va donc procéder au vote de ces droits d'opposition.

a) CHF 10'000.- attribué par le FI à chaque nouvelle place de crèche

- **Par 13 voix pour, soit à l'unanimité, les CHF 10'000.- octroyés par le FI pour chaque nouvelle place de crèche sont acceptés.**

b) Participation du FI, en 2026, à hauteur de CHF 7'400'000 pour les charges de fonctionnement du GIAP

- **Par 13 voix pour, soit à l'unanimité, les CHF 7'400'000.- octroyés par le FI pour les charges de fonctionnement du GIAP sont acceptés**

c) Participation du FI, en 2026, pour le financement du Bibliobus intercommunal

- **Par 13 voix pour, soit à l'unanimité, la participation du FI pour le financement du Bibliobus est acceptée.**

d) Participation du FI, en 2026, à hauteur de CHF 1'500'000.- pour l'enveloppe culturelle

Mme Zoller précise que le Conseil municipal doit voter globalement sur l'enveloppe culturelle, mais que le Conseil administratif a refusé le festival Antigél en raison d'un budget qu'il considère trop opaque, ainsi que le financement du Théâtre 1218 au Grand-Saconnex, l'effet de débordement de ce projet n'étant pas effectif.

- **Par 10 voix pour, 3 abstentions et 0 refus, les CHF 1'500'000.- octroyés par le FI pour l'enveloppe culturelle sont acceptés**

e) Participation du FI, en 2026, à hauteur de CHF 800'000.- pour l'enveloppe sportive

Relevant que le sport est toujours le parent pauvre en matière de financement, **Mme Zoller** informe que le Conseil administratif a approuvé les deux enveloppes sportives, pour le Tour de Romandie 2025 et la Fête cantonale de lutte.

- **Par 13 voix pour, soit à l'unanimité, les CHF 800'000.- octroyés par le FI pour l'enveloppe sportive sont acceptés**

f) Participation du FI, en 2026, à hauteur de CHF 500'000 pour les investissements informatiques consacrés aux infrastructures des réseaux

Mme Zoller informe que toutes les communes ont un service informatique commun, le

SIACG (Service informatique de l'ACG) rattaché à l'ACG, lequel gère toute la partie informatique, la sécurité, etc., ce qui donne lieu à une refacturation au prorata des postes informatiques par commune, afin de participer aux frais du SIACG. A noter que ce dernier émet de temps à autres des demandes au FI pour augmenter le nombre de serveurs ou effectuer des développements.

Constatant que 44 communes utilisent le SIACG, **Mme Hutin** en conclut que l'une d'entre elles n'utilise pas les services du SIACG. **Mme Zoller** le confirme, indiquant que la Ville de Genève a son propre service informatique.

- **Par 11 voix pour, 2 abstentions et 0 refus, les CHF 500'000.- octroyés par le FI pour les investissements informatiques consacrés aux infrastructures de réseau sont acceptés.**

g) Participation du FI, en 2026, à hauteur de CHF 750'000 pour les investissements concernant les applications et produits.

M. Ondras souhaitant un complément d'explication sur ce poste, **Mme Zoller** répond qu'il correspond aux applications et produits du SIACG, du fait que ce dernier s'occupe également de la partie *software*.

- **Par 10 voix pour, 3 abstentions et 0 refus, les CHF 750'000.- octroyés par le FI pour les investissements concernant les applications et produits sont acceptés**

h) Octroi du FI, en 2026, de CHF 2'500'000.- à la Ville de Genève pour le financement des charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Mme Zoller explique que dans le cadre de l'effet de débordement que génère cet établissement propriété de la Ville de Genève, le FI accorde chaque année une participation de CHF 2'500'000.-. Elle signale que cette subvention est acceptée par le Conseil administratif, mais que des fonds supplémentaires en lien avec les travaux du Grand-Théâtre ont en revanche été refusés par l'exécutif, lesquels seront prochainement présentés en plénière.

- **Par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 refus, les CHF 2'500'000.- octroyés par le FI pour le financement des charges de fonctionnement du Grand-Théâtre sont acceptés.**

i) Participation du FI à hauteur de CHF 70'000.- pour le projet « Rendez-vous citoyens en 2026 »

Mme Santimaria demandant des précisions sur ces rendez-vous citoyens, **M. Guyot** relate qu'il s'agit de rendez-vous ayant pour but de promouvoir la démocratie, mais qui peuvent avoir des formats différents pouvant être par exemple des conférences ou présentés sous forme d'art scénique. Seize communes étant concernées par ces rendez-vous, le Fonds intercommunal considère qu'il y a un effet de débordement suffisant pour une entrée en matière.

Mme Hutin souhaitant savoir si ces événements seront ouverts aux habitants des autres communes, **M. Guyot** répond par la positive.

- **Par 10 voix pour, 3 abstentions et 0 refus, les CHF 70'000.- octroyés par le FI pour le projet « Rendez-vous citoyens en 2026 sont acceptés.**

7) Naturalisations (huis clos)

Le président déclare le huis clos pour ce point selon l'article 27 du règlement du Conseil municipal. À l'issue de ce point, le président lève le huis clos pour passer au point suivant.

8) Questions

Le président fait remarquer que ce point a davantage vocation à questionner les travaux en cours au niveau des commissions.

- Macarons pour le personnel de la crèche
Se référant à la communication du Conseil administratif annonçant que les macarons ne sont plus octroyés aux enseignants, **Mme Santimaria** se demande si le personnel de la crèche est également touché par cette mesure. **Mme Monney** confirme que ces personnes ne bénéficieront plus non plus de macarons et que toutes les personnes concernées seront informées par courrier cette semaine.
- Noyer abattu
Mme Santimaria, ayant remarqué qu'un noyer a été abattu sur le chemin qui descend la rampe de la Donzelle, s'enquiert de la pose d'un autre arbre à la place. **Mme Zoller** n'est pas au courant de cet éventuel abattage, et remarque qu'il pourrait donc s'agir d'un arbre qui se situe sur une parcelle privée. L'administration vérifiera ce point avec ses cantonniers.
- Projet du CERN
Mme Hutin demande un complément d'information sur ce point énoncé par Mme Zoller en début de séance.

Mme Zoller explique que le collisionneur se construit sur la France, mais également sur Suisse, sur une partie du cercle de 92 km. Il passera sous Dardagny, Challex, Russin et Meyrin pour ensuite traverser le Léman et remonter par le Salève avant de revenir à bon port. Par conséquent, les sondages prévus pour connaître l'état général géologique de ces sous-sols seront déployés sur tout le parcours du futur collisionneur.

Mme Hutin a bien compris le parcours en question, mais souhaite savoir si le tracé du collisionneur s'effectuera en sous-sol ou s'il nécessitera la destruction de certaines infrastructures de la commune de Dardagny. **Mme Zoller** explique que des puits sont prévus en sous-sol pour ce déploiement, dont un vers Challex, mais qu'aucune sortie n'est prévue sur Dardagny. Les magistrats concernés ont été invités par le CERN à une séance qui se tiendra le 12 novembre, et la commune de Dardagny a l'intention d'organiser, avec le CERN et une association anti-collisionneur, un débat public avec des droits de réponse de ces deux acteurs.

M. Guyot ajoute que l'année 2025 a porté sur les études de faisabilité et que les décisions des membres du comité du CERN n'interviendront qu'en 2027-2028, avec une voix pour chaque pays. A noter que 8 sites seraient en surface, dont un seul en Suisse, mais pas sur la commune de Dardagny.

Mme Röthlisberger Couillaud indique que le groupe Alerte Dardagny se pose beaucoup de questions par rapport à ces travaux. Les membres de ce groupe seront donc probablement très intéressés d'être conviés à ce débat public sur un sujet qui commence à prendre de l'ampleur. **Mme Zoller** constate que les membres de ces groupes naviguent d'un groupe à l'autre, qu'ils font du bruit, mais qu'aucun d'entre eux ne pense à contacter la mairie pour en savoir davantage. Elle invite donc les

conseillers municipaux à ne pas hésiter à suggérer aux personnes qui les sollicitent sur un sujet ou un autre d'envoyer un courrier ou courriel à la mairie qui leur répondra très volontiers. **Mme Zoller** souligne qu'il est beaucoup plus sain de poser les bonnes questions et d'avoir les bonnes réponses, plutôt que de « grenouiller » dans des groupes WhatsApp qui montent en épingle des sujets. S'agissant du débat publique, **Mme Zoller** précise que ce dernier ne sera pas organisé cette année, mais entre janvier et février 2026.

M. Marti souhaite savoir si ces sondages représentent une opportunité pour la commune de mieux connaître son potentiel en géothermie, et s'il pourrait y avoir un moratoire. **Mme Zoller** ne pense pas que cette mesure donne lieu à un moratoire, mais que la commune aura en effet, en partie, une meilleure connaissance de son sous-sol, le CERN n'étant pas avare d'informations. Sachant que des puits vont être testés sur trois sites situés sur la commune afin de connaître l'état du sous-sol, la commune avait approché le CERN pour mutualiser ces sondages pour un chauffage géothermique sur la commune. Il s'est finalement avéré que cette piste était une fausse bonne idée, car pour avoir une rentabilité dans ce type de chauffage, le volume d'utilisation doit être important, correspondant à la consommation de quelques gros immeubles. Un tel projet ne serait donc pas rentable pour Dardagny. **Mme Zoller** fait par ailleurs remarquer que les SIG ont déjà effectué des travaux exploratoires par sondage sur la commune de Dardagny dans le cadre d'un projet de géothermie, et qu'ils ont donc eux aussi des éléments géologiques.

- Arrêt de bus Dardagny douane

Mme Röthlisberger Couillaud revient sur une demande qu'elle avait formulée dans le cadre de la précédente législature portant sur les travaux aux immeubles la Planta et sur une continuité des arrêts de bus aménagés.

Pour information, **M. Guyot** signale que le 14 mars 2025 la mairie a envoyé une lettre à l'Office cantonal du génie civil pour essayer d'avoir un quai supplémentaire au niveau de Dardagny douane, en face des immeubles de la Planta, mais que le canton a répondu par la négative en date du 9 mai 2025. Le canton a justifié sa position par le fait qu'il fallait avoir un très haut niveau de fréquentation ou une connexion multimodale pour qu'une telle installation voie le jour. L'administration cantonale a été relancée par courrier, avec quelques arguments à l'appui, mais n'a pour le moment toujours pas donné réponse. L'administration communale ne manquera donc pas de relancer encore une fois le canton.

- Procès-verbaux des commissions

Revenant sur les séances de commission enregistrées pour faciliter la rédaction des procès-verbaux, **Mme Hutin** souhaiterait savoir si cette autorisation sera votée par le Conseil municipal une fois que les aspects de confidentialité auront été réglés par l'administration, ou si la décision appartient au Conseil administratif. **Mme Zoller** note que la question est prématurée du fait que les modalités autour de la sécurité des données ne sont encore de loin pas réglées. Le Conseil administratif réfléchira sur cette question en temps voulu et reviendra vers le Conseil municipal.

M. Freymond a eu l'occasion de discuter par téléphone avec une personne sur la protection des données. Il informe que des formations existent sur le sujet et que la commune de Collex-Bossy a déjà fait cette demande auprès de Patrick Burri du SIACG ou Aurélie Friedli de l'ACG.

Mme Zoller remercie M. Freymond pour son intervention, mais souhaite préciser qu'il vaut mieux passer par l'administration, l'idée n'étant pas que le SIACG soit sollicité par tous les conseillers municipaux. Elle rappelle en outre que la compétence relative à cette gestion ne leur appartient pas.

- Mesures à l'essai du service de la circulation

Mme Hutin demande si l'administration est en mesure de communiquer des résultats ou un rapport sur ces mesures. **M. Guyot** explique qu'il s'agissait plutôt d'une enquête de satisfaction qui a donné l'occasion à l'administration d'orienter les communiers directement vers le canton pour avoir plus de poids sur les mesures émises.

9) **Divers**

Néant.

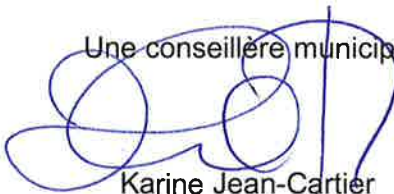
Fin de la séance à 22h10.

Le Président



Kevin Polte

Une conseillère municipale



Karine Jean-Cartier

Le secrétaire



Stefan Weiss